

HE et/ou ESA	<b>Echéancier</b>	TYPE D'ENVOI	DESTINATAIRE(S)	N° ANNEXE
<b>POUR LE 11 OCTOBRE 2019</b>				
HE / ESA	La <u>liste et les coordonnées</u> (téléphone, mail) des personnes responsables de la gestion administrative et/ou informatique des dossiers des étudiants (à actualiser, éventuellement en cours d'année académique).	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le <u>Règlement des Etudes et des jurys</u> de l'institution avec mise en évidence des modifications intervenues depuis la précédente édition.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Les ROI des Organes de consultation et de décision de l'institution (Pouvoir Organisateur et/ou Conseil d'administration, éventuellement la Commission du Patrimoine, et/ou Organe de gestion, Collège de direction, Conseil de gestion pédagogique ou Conseil pédagogique, Conseil social, Conseils de département ou Conseil de domaine et Assemblée générale du Pouvoir organisateur). Le cas échéant, les statuts coordonnés de l'institution.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Actualisation de la composition des organes de consultation et de décision de l'institution, dont les noms des étudiants issus des élections qui vont y siéger si cette liste n'a pas déjà été envoyée dans le cadre de l'échéancier précédent.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le <u>calendrier académique</u> reprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les périodes pendant lesquelles les activités d'apprentissage sont suspendues conformément à l'article 80 du décret du 7/11/2013;</li> <li>• les dates de début et de fin des périodes d'évaluation</li> </ul>	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
<b>POUR LE 21 OCTOBRE 2019</b>				
HE	Le cadre organique maximum et prévisionnel au 30 septembre de l'année académique en cours selon le modèle COR approprié (et ses annexes) accompagné de la proposition faite par l'organe de gestion au pouvoir organisateur (COR, et ses annexes, CPE et CPA)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>1</b>
ESA	Le <u>cadre du personnel enseignant</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois et en pourcentages par fonction (article 55 et 56 du décret du 20/12/2001)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>2</b>
	Le <u>cadre du personnel administratif</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois (décret du 20 juin 2008)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	L'identité, la fonction et la charge du membre du personnel chargé de l'évaluation de la qualité	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	L'identité, la fonction et la charge du membre du personnel chargé du Service interne de la Prévention et de la Protection au Travail	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le rapport des conseillers académiques visé à l'article 12, al. 2 du décret du 19 juillet 2017, validé par l'organe de gestion	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
<b>POUR LE 14 NOVEMBRE 2019</b>				
HE/ESA	La <u>liste définitive des étudiants à l'encontre desquels une décision négative a été prononcée en vertu des articles 95, 96 et 102</u>	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
ESA	S'il échet, pour les ESA organisant le domaine de la musique, la liste des étudiants « <u>jeunes talents</u> » et les conventions passées avec les établissements d'enseignement secondaire concernés	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>3</b>
<b>POUR LE 6 DECEMBRE 2019</b>				
HE/ESA	La <u>liste des grades académiques non organisés pour l'année académique en cours et des grades organisés en collaboration (codiplômation, coorganisation,...)</u> . Pour ces derniers, les conventions valables pour l'année académique en cours, dûment datées et signées, doivent être jointes.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Par habilitation, le nombre d' <u>étudiants diplômés</u> lors de l'année académique 2018-2019. Pour les études de type court (hors bacheliers de spécialisation), ce nombre doit être, le cas échéant, ventilé par Pôle et par arrondissement.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>4</b>
HE / ESA	La <u>liste des étudiants inscrits définitivement</u> dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les HE concernées, mention spécifique des étudiants inscrits pour la 1ère fois en 2019-2020 dans les premiers cycles en Kinésithérapie, Logopédie et Audiologie.</li> <li>• Pour les HE, mention spécifique des étudiants proposés dans le quota de 1%.</li> </ul>	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>5</b>
<b>POUR LE 13 DECEMBRE 2019</b>				
HE / ESA	Les prévisions budgétaires <u>adoptées par l'organe de gestion</u> pour l'année civile 2020	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE/ESA	Les prévisions budgétaires <u>adoptées</u> du Conseil social pour l'année civile 2020 accompagnées de l'avis préalable du Conseil des Etudiants.	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
<b>POUR LE 20 DECEMBRE 2019</b>				
HE / ESA	Pour les établissements concernés, le tableau de contrôle des inscriptions au certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté (Q1) accompagné, pour chaque inscrit, des copies du titre d'accès.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

POUR LE 7 FEVRIER 2020				
HE / ESA	La <u>liste des étudiants réguliers au 1er février 2020</u>	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	5
HE	Si modification(s) depuis le 1er octobre, le cadre organique maximum et prévisionnel au 31 janvier selon le modèle COR approprié (et ses annexes) accompagné de la proposition faite par l'organe de gestion au pouvoir organisateur (COR, et ses annexes, CPE et CPA).	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	1
ESA	Le <u>cadre du personnel enseignant</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois et en pourcentages par fonction (article 55 et 56 du décret du 20/12/2001)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	2
ESA	Le <u>cadre du personnel administratif</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois (décret du 20 juin 2008)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 21 FEVRIER 2020				
HE/ESA	La liste des étudiants qui ne se sont pas acquittés (la date valeur à considérer étant celle du paiement de l'étudiant pour le 31 janvier au plus tard, cf. CDA) du solde de leurs droits d'inscription, tels que définis à l'article 105 du décret du 7 novembre 2013, et auxquels les notifications visées à l'article 102 §1er al.2 dudit décret ont été adressées dès après le 10 février.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	La <u>liste actualisée des étudiants</u> réguliers au 1er février 2020 avec mise en évidence des étudiants en réorientation	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 2 MARS 2020				
HE / ESA	Pour les <u>institutions organisées</u> de la Communauté française, la proposition d'appel relative aux <u>emplois vacants</u> (administratifs et enseignants) en vue d'une publication au Moniteur.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Pour les HE ET ESA de la Communauté française, la clôture des comptes pour l'année budgétaire 2019 : 5 exemplaires ( 4 DGENORS - Direction ESA et 1 pour le COMMISSAIRE / DELEGUE)	Exemplaires papier	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 24 AVRIL 2020				
HE / ESA	Le tableau récapitulatif des Marchés Publics (fournitures, travaux et services) passés au cours de l'année civile 2019	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	10
HE / ESA	Pour les HE ET ESA subventionnées, la clôture des comptes pour l'année civile 2019	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	Pour le Conseil social : les comptes annuels de l'année budgétaire 2019 et le rapport annuel. <b>Le montant des réserves au 31/12/2019 doit impérativement y figurer.</b>	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	Le budget pour l'année civile 2020	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Pour les <u>institutions subventionnées</u> , la proposition d'appel relative aux <u>emplois vacants</u> (administratifs et enseignants) en vue d'une publication au Moniteur.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 8 MAI 2020				
HE / ESA	S'il échet, le résultat des <u>élections du Conseil des étudiants</u> et le rapport de la Commission électorale.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 19 JUIN 2020				
HE / ESA	Pour les HE et ESA <u>libres subventionnées (ASBL)</u> , la clôture des comptes pour l'année civile 2019	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE	Pour les Hautes Ecoles concernées, le <u>nombre T à valider</u> par le Commissaire du Gouvernement en vue des inscriptions 2020-2021 des étudiants non-résidents dans les premiers cycles en Kinésithérapie, Logopédie et Audiologie.			
HE / ESA	La décision de l'organe de gestion relative aux <u>frais visés à l'article 105 §1er al.2</u> pour 2020-2021	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 26 JUIN 2020				
HE / ESA	Pour les établissements concernés, le tableau de contrôle des inscriptions au certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté (Q2) accompagné, pour chaque inscrit, des copies du titre d'accès.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 3 JUILLET 2020				
HE /ESA	Les propositions de <u>désignations dans les emplois vacants publiés au Moniteur et dans les emplois ouverts aux nominations/promotions</u> faites par l'organe de gestion au pouvoir organisateur.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

HE / ESA	<b><u>A transmettre dans un délai particulier</u></b>	TYPE D'ENVOI	DESTINATAIRES	Réf.
HE /ESA	Dans les 10 jours ouvrables de la décision : le dossier complet de l' <b>étudiant fraudeur, copie de son document d'identité</b> ainsi que la copie de la notification de la non admission pour fraude (ou tentative de fraude) ou du refus d'inscription ou de l'exclusion pour fraude. <b>Le cas échéant, copie de l'ensemble du dossier disciplinaire doit également être communiquée.</b>	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>Circulaire "fraudes" n° 5418 du 23/09/2015</b>
HE /ESA	<b>Dans les 10 jours ouvrables de sa signature par les autorités dûment mandatées ou habilitées à cet effet : toute nouvelle convention de codiplômation ou toute convention modifiée.</b>	<b>Format Electronique</b>	<b>Commissaire / Délégué + Personne de référence</b>	
HE /ESA	Dans les 7 jours ouvrables de la demande d'information du Commissaire/Délégué saisi d'un des <b>recours visés aux articles 95</b> (irrecevabilité dossier) <b>et 102</b> (non paiement acompte) du décret : le dossier complet de l'étudiant ainsi que les éventuelles remarques y relatives	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>AGCF "recours" 2/09/2015</b>
HE /ESA	Dans les 10 jours ouvrables de la prise d'acte par les autorités habilitées d'une <b>"vacance" dans une ou plusieurs fonction(s) de direction</b> : l'extrait de procès-verbal y relatif. Dans les 10 jours ouvrables suivant les élections : les résultats ainsi que le règlement électoral et les procès-verbaux des Commissions électorales.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE /ESA	Dans les 10 jours ouvrables de la décision : les dossiers des <b>étudiants de condition modeste</b> classés par domaine et par grade académique.	Format Electronique et Papier	Commissaire / Délégué + Personne de référence	<b>9</b>
HE /ESA	Pour les HE et les ESA organisées: à la fin de chaque trimestre, un état de l'exécution des prévisions budgétaires	Format Papier et Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE /ESA	Pour les HE et les ESA organisées: transmission pour approbation des augmentations et des réductions des produits et des charges prévues au budget.	Format Papier et Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

## AVANT TOUT MARCHÉ PUBLIC (> 8 500 EUR)

<b>HE / ESA</b>	Préalablement à toute passation de marché public de travaux, de fournitures ou de services d'une valeur estimée supérieure à 8 500 EUR, le Commissaire/Délégué est consulté avec les documents suivants:			
	Feuille de route Marché Public : pages 1 et 2	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	<b>11</b>
	Documents du Marché (projet de CSC, éventuellement CGC)	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	<b>11</b>
	Projet d'avis de Marché	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	<b>11</b>
	Avant attribution du Marché, la feuille de route complétée (page 1 à 4) est envoyée pour visa au Commissaire/Délégué.	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	<b>12</b>
<p>En cours de marché, il faut également le consulter sur les modifications apportées au marché si, seules ou cumulées, elles atteignent un montant supérieur à 10% de l'offre initiale (sauf pour les dépassements de quantités présumées dans les postes à bordereau de prix)</p> <p>Des modèles de documents et des informations utiles peuvent être obtenues en ligne à l'adresse suivante : <a href="https://marchespublics.wallonie.be">https://marchespublics.wallonie.be</a></p>				